27 septembre 2005 **05.356**

Question Denis de la Reussille

Présidence de l'EHM

M. Jean-Pierre Authier a été nommé président de l'EHM.

M. Jean-Pierre Authier occupe aussi le poste de président du comité de l'Hôpital psychiatrique de Perreux.

Dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant la loi sur l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (EHM), il est bien précisé que:

> *Les institutions psychiatriques ne sont actuellement pas intégrées dans le projet de l'EHM. Les interfaces entre l'EHM et les institutions psychiatriques devront être réglées par des contrats et des conventions.*

Par conséquent, dans le futur, l'EHM devra discuter de ce rapport avec les hôpitaux psychiatriques, parmi lesquels l'Hôpital psychiatrique de Perreux.

Nous voyons mal M. Jean-Pierre Authier, président de l'EHM, en train de discuter avec M. Jean-Pierre Authier, président de l'Hôpital de Perreux.

Nous posons les questions suivantes:

– Le Conseil d'Etat estime-t-il compatibles les deux fonctions assumées actuellement par M. Jean-Pierre Authier?

– Si, comme nous le pensons, ces fonctions sont incompatibles, à quelle date devra démissionner M. Jean-Pierre Authier de l'une de ces deux fonctions?

– Même s'il s'agit d'une redondance, nous aimerions savoir dans laquelle des deux fonctions M. Jean-Pierre Authier démissionnerait: de celle de président de l'EHM ou de celle de président de l'Hôpital psychiatrique de Perreux?

Cosignataires: M. Ebel, Y. Stalder, D. Angst, A. Bringolf, V. Pantillon, M. Zurita, P. Hermann et L. Boegli.